

Les mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité du reporting : Réflexion et analyse

Governance mechanisms explaining the quality of reporting: Reflection and analysis

Basma AZZOUZI

Docteur en sciences économiques et de gestion
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Fès
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie, Finance et Management des
Organisations (LIREFIMO)
Maroc
azzouzibasma2@gmail.com

Date de soumission : 22/02/2022

Date d'acceptation : 23/03/2022

Pour citer cet article :

AZZOUZI.B (2022) « Les mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité du reporting : Réflexion et analyse », Revue Française d'Economie et de Gestion «Volume 3 : Numéro 3» pp : 328 – 343.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 International License



Résumé

Le débat autour de la question de gouvernance des entreprises s'est acharné ces dernières années avec la multiplication des scandales financiers qu'ont connues certaines firmes par rapport aux règles de bonne conduite. Nous assistons aujourd'hui à un développement significatif des outils utilisés et de l'information produite par les entreprises à destination des actionnaires et des autres parties prenantes. A cet effet, la crise de confiance, due aux différents scandales financiers, a situé la communication financière au centre des débats sur la gouvernance d'entreprise. Cette crise a amené à considérer la qualité de reporting comme une solution aux problèmes d'asymétrie d'informations et des conflits d'agence en sein de l'entreprise. En ce sens, le système de reporting financier fait ainsi partie des bonnes pratiques de gouvernance visant à rassurer les investisseurs et consolider la transparence et le développement du marché financier. C'est dans cette perspective que s'inscrit la question de la qualité de la communication financière et ses déterminants aussi bien internes qu'externes. Cet article théorique cherche, à identifier le rôle des mécanismes de gouvernance mises en place par les entreprises qui incitent à améliorer la qualité et la fréquence de l'information publiée par la direction et de comprendre les causes pouvant être liées à son absence.

Mots clés : Gouvernance ; Information financière ; Mécanismes ; Reporting ; Communication financière.

Abstract

The debate around the issue of corporate governance has heated up in recent years with the proliferation of financial scandals that certain firms have experienced in relation to the rules of good conduct. We are now witnessing a significant development of the tools used and the information produced by companies for shareholders and other stakeholders. To this end, the crisis of confidence, due to the various financial scandals, has placed financial communication at the center of debates on corporate governance. This crisis has led to consider the quality of reporting as a solution to the problems of information asymmetry and agency conflicts within the company. In this sense, the financial reporting system is part of good governance practices aimed at reassuring investors and consolidating the transparency and development of the financial market. Therefore, financial reports must first meet the requirements of shareholders within the framework of corporate governance that accounts for actions carried out and decisions taken. It is in this perspective that the question of the quality of financial communication and its determinants, both internal and external, fits.

This theoretical article seeks to identify the role of governance mechanisms put in place by companies that encourage improvement in the quality and frequency of information published by management and to understand the causes that may be linked to its absence.

Keywords: Governance ; Financial information ; Mechanisms ; Reporting ; Financial Communication.

Introduction

La gouvernance d'entreprise désigne en substance les dispositifs, contrôles et procédures qui existent pour s'assurer que la direction agit dans l'intérêt des actionnaires. La transparence de l'information financière et comptable constitue, donc, une condition nécessaire afin de garantir une relation de confiance entre l'entreprise et ses partenaires. Les mécanismes de gouvernance d'entreprise ont également une incidence sur la qualité, et parfois l'étendue des informations divulguées par l'entreprise à ses actionnaires. Ces mécanismes donnent une meilleure assurance que la direction, trop souvent guidée par son intérêt, empêche la divulgation d'informations pertinentes pour les actionnaires, ou divulgue des informations moins crédibles.

La nécessité d'une gouvernance d'entreprise se pose en raison des conflits d'intérêts potentiels, souvent désignés comme problème d'agence, entre diverses parties prenantes à la structure de l'entreprise. La séparation entre la propriété et la gestion offre des possibilités aux dirigeants d'entreprise d'agir dans leur propre intérêt plutôt que dans l'intérêt des actionnaires (Jensen et Meckling, 1976). A cet effet, les mécanismes de gouvernance d'entreprise portent donc sur des systèmes et dispositifs qui peuvent discipliner ou motiver les gestionnaires. Ces mécanismes peuvent être internes et externes à l'entreprise. Les mécanismes internes comprennent pour l'essentiel des mesures incitatives, le conseil d'administration, la charte et les statuts, entre autres. Les mécanismes externes incluent la surveillance des actionnaires et créanciers, la vérification, ou encore les régimes de protection des investisseurs.

La qualité du reporting est un sujet qui a été largement discuté dans la littérature comptable et financière. Cependant, peu de travaux ont été effectués sur l'association entre les mécanismes de gouvernance de l'entreprise et la qualité de reporting.

L'objectif de notre article s'articule autour de la question suivante : Dans quelle mesure les mécanismes de gouvernance expliquent la qualité de reporting ?

Pour répondre à cette question, la première partie se veut une immersion dans la discussion de la littérature des mécanismes de gouvernance adoptés pour améliorer la qualité de reporting. La deuxième cherche à mieux comprendre l'implication des mécanismes de gouvernance dans le processus d'amélioration de la qualité de reporting, et finalement la dernière partie sera vouée aux défis de gouvernance rencontrés et la qualité de l'information financière en Afrique.

1. Revue de littérature

L'information financière est considérée comme un facteur essentiel à l'ordre économique et social. Avec les scandales financiers de ces dernières années, l'importance des rapports financiers a ainsi été portée à la connaissance du grand public qui a pu découvrir que ceux-ci ne sont pas qu'un simple jeu de chiffres, mais qu'il en résulte des faillites, des licenciements et des crises financières. En termes de qualité de l'information financière divulguée, plusieurs études ont traité l'impact de la séparation des rôles sur la qualité de l'information à travers l'étude de la relation entre cette variable et le niveau de divulgation. Selon Forker (1992), la séparation des rôles peut accroître la qualité de contrôle et réduire ainsi la probabilité de rétention de l'information de la part des dirigeants.

La transparence de l'information financière est devenue ainsi et constitue une condition essentielle de la confiance des investisseurs, de la crédibilité et de la qualité d'une place financière dans son ensemble, elle constitue un préalable essentiel à la prise de décisions adéquates par les investisseurs, dirigeants et bailleurs de fonds. Dès lors, les rapports financiers doivent répondre d'abord aux exigences des actionnaires dans le cadre d'une gouvernance des entreprises qui rend compte des actions effectuées et des décisions prises. Le système de reporting financier fait ainsi partie des bonnes pratiques de gouvernance visant à rassurer les investisseurs et consolider la transparence et le développement du marché financier.

Pour Jonas et Blanchet (2000), l'information financière n'est pas seulement un produit final; la qualité de ce processus dépend de chacune de ses parties, notamment de la divulgation des transactions de la société, des informations sur le choix et l'application des méthodes comptables et de la connaissance des jugements rendus.

Notons d'abord que l'objectif de l'information financière est de fournir des informations utiles à la prise de décision. Cependant, même si les entreprises peuvent générer des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, ces états peuvent présenter des niveaux de qualité différents. On entend par qualité de reporting financier la fidélité des informations transmises par le processus de reporting.

Pour (Healy P and Palepu K, 2001), l'information financière représente une source importante d'informations spécifiques à l'entreprise, qui tend à réduire le niveau d'asymétrie d'information entre les investisseurs et la firme et contribue de ce fait à un meilleur fonctionnement des marchés financiers. La littérature de l'économie de l'information fournit un lien théorique entre

l'information financière et l'asymétrie d'information. De fait, plusieurs auteurs ont modélisé analytiquement une telle association.

Ainsi, Easley et O'Hara (2004) ont démontré qu'une information financière de faible qualité entraîne un risque informationnel non diversifiable entre les investisseurs informés et non informés, augmentant ainsi le coût du capital. En revanche, la publication d'une meilleure information financière en termes de qualité et de quantité, réduirait ce niveau de risque et par conséquent le coût du capital. Plusieurs travaux empiriques (Aboody et al ; 2005 ; McInnis 2010 ; Triki et Omri 2010, etc) ont de fait validé qu'une meilleure qualité de l'information publiée, est associée à une atténuation du coût de capital. Ces différentes recherches se sont focalisées en particulier sur la fiabilité du résultat comptable comme mesure de la qualité de l'information financière, puisque les investisseurs se basent sur les résultats, en vue d'apprécier la performance de la firme.

À partir de là, si une meilleure qualité de l'information financière permet d'atténuer le coût du capital, elle serait alors, associée à une meilleure décision d'investissement en facilitant aux entreprises d'accéder aux ressources externes de financement à moindre coût, et par conséquent, à réduire le sous-investissement.

Il est à signaler que l'une des fonctions les plus importantes de la gouvernance d'entreprise consiste à garantir la qualité du processus de reporting financier. Selon Sloan (2001), l'information financière est la première source de communication indépendante et véridique sur la performance des dirigeants d'entreprise. Cette pertinence fait du reporting financier le principal attrait de l'influence de la direction.

Les informations du reporting sont le produit des systèmes de comptabilité d'entreprise et de reporting externe qui mesurent et rendent publiques des données quantitatives auditées concernant la situation financière et la performance des sociétés détenues par le public.

Comme déjà mentionné, l'information financière transmise aux actionnaires, aux salariés, aux créanciers et aux partenaires commerciaux doit répondre à une obligation de transparence dans l'objectif d'établir un climat de confiance entre ces acteurs.

La transparence de l'information financière se conçoit alors comme la pierre angulaire d'une concurrence équitable et l'assurance d'une meilleure liquidité des marchés financiers. Elle est la résultante de la construction et de la diffusion de l'information financière. Ainsi, la transparence est un objectif général, et les obligations imposées aux opérateurs en matière d'information financière constituent le moyen de l'atteindre. Elle est présentée comme le

meilleur moyen d'instaurer une bonne gouvernance. Celle-ci propose plusieurs mesures afin de restaurer la confiance entre les entreprises et les marchés financiers. En effet, le débat sur l'information et sa transparence recouvre, aujourd'hui, un certain nombre d'exigences :

- La nature et la qualité de l'information fournie par les émetteurs, surtout lorsqu'il s'agit d'entreprises cotées ;
- La nature et la qualité de l'information émanant d'organismes ou d'experts extérieurs aux émetteurs et dont la mission première est justement de renforcer la transparence de l'information donnée aux investisseurs (agence de notation, analyste financier, etc.) ;
- Le degré d'adaptation des normes comptables aux nouvelles réalités comptables, où le recours à des instruments financiers de plus en plus sophistiqués s'est généralisé.
- Le caractère plus ou moins partagé de l'information, qui renvoie au thème plus général de l'asymétrie de l'information.

En parcourant les différentes exigences, nous remarquons que la transparence ne se limite pas à donner de l'information, elle oblige à décrire dans le rapport annuel les mécanismes retenus pour prendre les principales décisions, à indiquer l'usage qui en a été fait et les décisions finalement prises.

D'autre part, la notion de la confiance agit aussi dans plusieurs mécanismes tels que le conseil d'administration et le marché financier qui sont à la fois des mécanismes de gouvernance et des acteurs du processus de communication financière. Dans ce sens, Charreaux (1998) explique que le contrôle exercé par le conseil d'administration est en fonction des relations de confiance entre le dirigeant et ses administrateurs et que « l'actionnaire qui décide de conserver son titre plutôt que de le céder, se soumet volontairement aux risques impliqués par les décisions des dirigeants. Le risque supporté et la confiance accordée dépendent de l'environnement institutionnel et légal, mais également du comportement du dirigeant notamment en matière d'information dispensée, de respect des objectifs annoncés, de versements de dividendes ».

A partir de ces propos, on peut avancer que la confiance est un concept au centre de la communication financière. L'entreprise a intérêt à assurer la qualité de la communication financière afin de ne pas perdre la confiance de ses partenaires. Le gain de la confiance passe ainsi par le comportement du dirigeant en matière d'information dispensée. Ce concept s'illustre à travers la relation de l'entreprise avec toutes ses parties prenantes :

- Pour les actionnaires, une relation de confiance permet de développer un sentiment de fidélité et d'appartenance vis-à-vis de l'entreprise. Cette dernière peut se servir de cette relation afin de cerner les besoins de ses actionnaires dans le but de mieux les satisfaire ;
- Pour les analystes financiers et les journalistes économiques et financiers, une relation de confiance peut servir à promouvoir et renforcer l'image de l'entreprise. Celle-ci peut profiter des réunions organisées pour ces prescripteurs afin de tisser des relations solides avec eux ;
- Pour le personnel, la relation de confiance avec les membres de l'organisation lui permet de prendre connaissance de la situation de ces derniers puisqu'elle est mieux informée sur les sentiments et les impressions des salariés envers l'entreprise. Le développement de ce réseau interne aide le dirigeant en cas de promotion interne puisqu'il arrive à placer les individus de confiance qui serviront loyalement ses intérêts. La relation de confiance entre tous ces collaborateurs est donc indispensable pour sa réussite.

La politique d'information est généralement perçue comme un outil d'expression des performances et une preuve tangible de transparence. Elle présente des enjeux importants, en particulier dans un contexte d'asymétrie d'information. La gestion de l'information financière est perçue comme une variable signalétique qui est à même de révéler au marché la qualité des projets d'investissement de l'entreprise, et permet de ce fait, de différencier les entreprises performantes par rapport à celles de moins bonnes perspectives. L'information financière revêt à la fois une dimension contractuelle, qui se manifeste à travers l'adoption de normes reconnues en matière d'information des publics, et une dimension prédictive qui renseigne sur la performance future de l'entreprise.

Notre recherche prolonge ainsi ces travaux en analysant et mesurant la qualité de la communication financière des entreprises en lien avec les mécanismes de gouvernance. Nous considérons que les mécanismes de gouvernance permettent d'améliorer la qualité de l'information accessible aux actionnaires, aux salariés et aux régulateurs. Afin de se protéger et d'exercer leur pouvoir au mieux, ces derniers ont besoin d'être informés sur l'activité de l'entreprise et d'être impliqués dans la prise de ses décisions. Dans ce qui suit, nous allons essayer de montrer l'implication des mécanismes de gouvernance dans le processus de communication financière.

2. Implication des mécanismes de gouvernance dans le processus d'amélioration de la qualité de reporting

En raison des scandales financiers qui ont touché certaines entreprises et la manipulation des résultats financiers de grandes entreprises internationales telles que Worldcom, Enron, ou Vivendi, une crise mondiale s'est lourdement installée, ce qui a suscité de nombreuses questions sur la fiabilité et la qualité de l'information financière. Depuis ces nombreuses faillites enregistrées, la préparation et le contrôle des comptes soulèvent un réel débat qui fait aujourd'hui, l'objet d'une attention spéciale de la communauté scientifique et voire des investisseurs. Ces faillites ont pour la plupart été causées par le manque de transparence au niveau des entreprises productrices des états financiers non certifiés.

Des codes de bonne gouvernance d'entreprise ont été adoptés par de nombreux pays afin de restaurer la confiance des investisseurs et de réglementer les pratiques de publication de l'information financière. En effet, les différentes règles jusqu'à ce jour en matière de gouvernance n'ont pu bloquer certaines tentatives de manipulation des informations aux dépens des actionnaires.

Dans cette même logique de maximisation de fonction d'utilité, il est très difficile de confier la gestion de l'entreprise aux apporteurs de capitaux. On assisterait alors à une séparation de la gestion et de la propriété qui peut être la cause principale de l'apparition de conflits d'intérêts. D'ailleurs les actionnaires pointent du doigt les stratégies des dirigeants s'avérant singulièrement destructrices de valeurs. C'est ainsi que l'idée de gouvernance d'entreprise a commencé à faire son chemin.

De manière générale, la gouvernance d'entreprise est conçue comme l'orientation du système de direction des entreprises, de leur contrôle et de soumission à l'obligation redditionnelle. Elle apparaît ainsi comme le phénomène le plus marquant et se révèle comme un enjeu fondamental dans la réduction des fraudes au sein des entreprises.

Selon Bakkour (2013), la gouvernance d'entreprise s'insère dans une perspective d'agence impliquant la délégation de pouvoir. Ayant reçu le pouvoir de direction, le dirigeant peut s'éloigner de l'objectif qui lui est assigné au profit de son intérêt personnel. Etant au centre du jeu contractuel et habituellement le seul membre le mieux informé, il ne peut être aisément contrôlé par le conseil d'administration qui n'a pas assez de moyens pour vérifier la véracité et la pertinence des informations qu'il met à sa disposition.

Jensen et Meckling (1976) concluent que la séparation de la propriété et la gestion d'entreprise, synonyme de conflits d'intérêt entre actionnaires et dirigeants, donne naissance à des coûts d'agence. Afin de résoudre les conflits d'agence en limitant la discrétion des dirigeants et en maximisant le patrimoine des actionnaires, G. Charreaux classe les systèmes qui permettent de régler les conflits d'intérêts entre dirigeants et actionnaires dans les sociétés par actions qui font appel au marché financier en deux catégories : les systèmes internes (spécifiques) et les systèmes externes (non spécifiques).

La typologie des mécanismes de contrôle des dirigeants est détaillée dans le tableau N°1 suivant :

Tableau N°1 : Les principaux mécanismes de contrôle s'exerçant sur les dirigeants

	Mécanismes spécifiques	Mécanismes non spécifiques
Mécanismes intentionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées générales des actionnaires • Conseil d'administration • Syndicats internes • Systèmes de rémunération 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement légal et réglementaire • Syndicats nationaux • Associations de consommateurs
Mécanismes spontanés	<ul style="list-style-type: none"> • Culture d'entreprise • Réseau de confiance informel • Réputation auprès des salariés 	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés des biens et des services, • Marchés financiers. • Marché du travail • Environnement médiatique • Culture des affaires

Source : G. Charreaux (1996) cité par Parrat (2003). *Le gouvernement d'entreprise*, p. 19.

-Mécanismes de contrôle externe

Les acteurs qui assurent le contrôle de la direction sont situés hors des frontières de la firme, à titre d'exemple : l'audit externe, les actionnaires qui ne participent pas à la gestion, les prêteurs, le marché financier, l'Etat.

Jensen et Meckling (1976) ont identifié l'audit comme moyen de régulation des asymétries d'information et de résolution des conflits d'agence. La qualité d'audit est garante de la qualité de l'information financière divulguée par l'entreprise vis-à-vis de ses destinataires. L'efficacité de la qualité de l'audit comme mécanisme de contrôle et de gouvernance, dépendrait de la qualité de l'auditeur et de la nature des travaux d'audit réalisés. Citron et Taffler (1992) précisent qu'un rapport d'audit sera de qualité que s'il est le résultat d'un processus d'audit techniquement compétent et indépendant. Les politiques comptables des dirigeants seront plus facilement décelés par un auditeur de qualité, autrement dit, la qualité de l'auditeur devrait

limiter l'ampleur des manipulations comptables. A cet effet, l'audit externe est un mécanisme de gouvernance qui permet de réduire les conflits d'intérêts entre les différents acteurs de la firme et de protéger les intérêts des actionnaires, en assurant que les états financiers représentent l'image fidèle de l'entreprise.

Le marché financier, constitue aussi un mécanisme efficace pour limiter l'opportunisme des dirigeants. Les actionnaires, lorsqu'ils considèrent que la satisfaction de leurs intérêts est imparfaitement prise en compte, peuvent manifester leur mécontentement en vendant leurs titres. En général, le comportement opportuniste des dirigeants va conduire à la dégradation du résultat et ainsi la valeur de l'entreprise. Comme le marché financier évalue la firme en cotant le cours de son action, la dégradation de la valeur de l'entreprise se répercutera sur la valeur de l'action. Le marché financier intervient comme un mécanisme de contrôle dans la mesure où les actionnaires mécontents peuvent se défaire de leurs titres en entraînant ainsi une baisse. Celle-ci induit une diminution de la rémunération des managers s'il existe une indexation et rend plus difficile l'appel au marché pour se financer.

Pour éviter le risque d'octroi de crédits à des entreprises non performantes ou non solvables, les organismes financiers exercent un contrôle ex-ante et un contrôle ex-post. Le contrôle ex-ante est opéré lors de la décision d'octroi de crédit par la banque grâce à une étude opérée sur la situation de la société emprunteuse. Un contrôle ex-post sera effectué par la suite pour s'assurer du remboursement du crédit octroyé.

Finalement, les normes et les lois édictées par l'Etat visant à prohiber les comportements irréguliers, à titre d'exemple, l'instauration de l'obligation de recours aux commissaires aux comptes pour la certification des informations publiées, ou l'instauration d'instances spécialisées chargées de la surveillance du bon fonctionnement du marché financiers ; SEC aux Etats Unis, AMF en France. Ces organismes obligent les sociétés, entre autres, à fournir des publications rapides et sincères soumises à leur contrôle.

Les mécanismes de gouvernance externes précités dont l'efficacité est fondée essentiellement sur leur caractère concurrentiel sont complétés par des mécanismes internes.

-Mécanismes de contrôle interne

Ces mécanismes comptent sur des intervenants internes à l'entreprise pour surveiller les agissements des dirigeants. Le contrôle du conseil d'administration, la surveillance mutuelle entre dirigeants, les contrôles des actionnaires, le contrôle des salariés.

Le conseil d'administration constitue le sommet du système de contrôle d'une entreprise. Il apparaît comme le mécanisme privilégié de contrôle des dirigeants. Cependant, ce rôle disciplinaire n'est véritablement important que pour les sociétés de type managérial, sans actionnaire dominant.

Une étude approfondie des relations actionnaires dirigeants nécessiterait par conséquent de procéder à une analyse subordonnée à la répartition du capital, ou plutôt à celle des droits de vote. En fait, quelle que soit la composition du capital, le critère important relativement à l'objectif d'enracinement du dirigeant est de savoir si le conseil d'administration est en mesure de contrôler les dirigeants, notamment de fixer leurs rémunérations et de les remplacer.

Le rôle du conseil d'administration dans le processus de communication financière constitue un moyen de surveillance, de discipline et enfin de contrôle du dirigeant. En effet, en communiquant les informations aux actionnaires, le dirigeant se trouve contraint à dévoiler ses stratégies et à limiter son pouvoir informationnel.

Il y a de nombreux mécanismes par lesquels la politique de la rémunération des dirigeants peut procurer des incitations à la création de valeur pour les actionnaires, tel que des bonus et des révisions de salaire indexées sur la performance et des stock-options. Les régimes d'option et les primes sont généralement considérés comme des modalités de contrats incitatifs. Shleifer et Vishny (1997) estiment que les régimes d'options utilisés comme contrat de rémunération incitatif constituent une alternative efficace puisqu'en maximisant la valeur des actions de l'entreprise, les gestionnaires maximisent également la valeur de leurs options.

Finalement, le droit de vote des actionnaires qui est un mécanisme par lequel les actionnaires exercent directement leur surveillance à la fois sur le conseil d'administration et sur les dirigeants étant donné que même les membres du conseil supposés représenter les intérêts des actionnaires ont eux-mêmes des objectifs divergents de ceux des propriétaires. En effet, les actionnaires peuvent contrôler les dirigeants; l'assemblée générale des actionnaires non satisfaite des performances obtenues par l'équipe dirigeante peut la sanctionner en la remplaçant par une nouvelle équipe.

Un reporting de qualité est focalisé sur l'entreprise elle-même, il véhicule des messages en vue d'informer et convaincre les différentes parties prenantes de la légitimité de ses activités et de ses résultats. C'est à travers ce reporting que les dirigeants développent l'identité et l'image de l'entreprise voire même sa notoriété. Le conseil d'administration, désigné par les actionnaires, est chargé d'évaluer et de sanctionner l'équipe dirigeante, lui donner les moyens de remplir ses responsabilités, conjuguer les intérêts des parties prenantes de manière à créer de la valeur à

long terme. Les administrateurs ont alors la responsabilité d'assurer une plus grande transparence dans l'intérêt des actionnaires et des autres intervenants dans la vie de l'entreprise. Un conseil d'administration efficace et représentatif doit être capable d'amener les gestionnaires à divulguer plus d'informations pertinentes à ces parties prenantes.

3. Les défis de la gouvernance et de la qualité de l'information financière en Afrique

Les premiers obstacles relevés sont de nature juridique. Des textes législatifs interdisent, et dans certains cas sanctionnent, l'information du public : statut de la fonction publique, code pénal, code de la presse, règlement relatif aux statistiques. En outre, dans certaines hypothèses, l'absence de textes d'application empêche la mise en œuvre de lois qui permettent un accès même limité à l'information. Exemple : l'organisme chargé de mettre en pratique la loi sur les archives publiques au Maroc, et qui s'appelle « Archives du Maroc », n'a toujours pas été mis en place. D'autres obstacles résultent du fonctionnement de l'administration, qui trouve des difficultés non pas uniquement au niveau de la diffusion de l'information publique, mais aussi au niveau de la production et de la collecte interne des données. Ces difficultés ont lieu dans un contexte de persistance de la culture du secret, de résistance au changement, de lourdeur des procédures administratives et de déficit de formation des cadres administratifs.

L'une des particularités fondamentales de la communication financière est celle d'être régie par un ensemble de lois et de textes réglementaires très précis. La réglementation de l'information a pour objectif :

- *D'établir un état de confiance entre les opérateurs de marché (sociétés cotées, investisseurs financiers et autres parties prenantes) ;
- *De garantir la visibilité des sociétés faisant appel public à l'épargne ;
- *De viser la transparence de l'information et sa diffusion dans les délais convenus ;
- *De réduire l'asymétrie d'information qui caractérise les marchés financiers ;
- *De contribuer à l'efficacité desdits marchés tout en réduisant les coûts inhérents à l'obtention de l'information.

A titre d'exemple, dans le contexte marocain, l'information financière est réglementée par plusieurs textes et lois. On cite notamment la loi n° 17-95, relative à la société anonyme, et la loi n° 1-93-212, relative au fonctionnement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et aux informations exigées des personnes morales qui font appel à l'épargne publique, complétée par la circulaire de l' AMMC (version avril 2012).

La confiance dont bénéficient les entreprises garantit la qualité de leurs relations commerciales et leur croissance. Face aux difficultés de financement et de survie des activités des entreprises en Afrique, la gouvernance et la fiabilité de l'information financière sont des enjeux clés. Aujourd'hui, des obstacles entravent la délivrance de la bonne information financière dans le continent africain.

D'une part, les facteurs endogènes, tels que le manque de ressources compétentes, le non-respect de certains textes et dispositions réglementaires, et la mauvaise gestion, souvent corollaire à la pénurie d'expertise, réduisent la qualité de l'information financière. En outre, la culture du secret et le manque de transparence systématisent la méfiance.

D'autre part, les facteurs exogènes qui se traduisent par l'absence dans le monde des affaires de l'expert-comptable et le commissaire aux comptes qui sont considérés comme de véritables partenaires. Du point de vue socioculturel, la tenue de la comptabilité est souvent perçue comme une obligation légale, voire une contrainte fiscale. Dès lors, seules les informations déclarées à l'administration fiscale sont transmises au comptable pour enregistrement. A ce jour, l'environnement africain des affaires n'offre pas suffisamment d'incitations pour tirer les opérateurs économiques vers une formalisation de leurs activités. Néanmoins, différentes avancées en matière légale sont à souligner : réforme du Centre des formalités des entreprises et mise en place du guichet unique, suppression de la taxe à la création d'entreprises, adoption du Code des investissements, réduction du taux d'impôt sur les sociétés, création des Centres de Gestion Agréés et de leur avantage fiscal.

Une information est jugée pertinente lorsqu'elle permet à l'investisseur de comprendre et d'apprécier la situation financière et les performances de l'entreprise. La bonne information financière doit être comparable dans le temps et dans l'espace, c'est-à-dire d'une année sur l'autre et d'une entreprise à l'autre. Il est indispensable également que l'information, fournie au moment où elle peut influencer le choix des décideurs, soit facilement compréhensible par tout utilisateur disposant d'un niveau raisonnable de connaissance en management.

Aussi, il convient de développer la communication sur les dispositifs de contrôle interne des entreprises et la communication extra-financière, notamment les données liées à la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

La gouvernance est au cœur des difficultés qui affectent les sociétés africaines et constitue la source majeure des situations de crises existantes et des conflits.

Plusieurs pistes pourraient être explorées pour mettre en place un modèle de gouvernance adapté à l'Afrique.

L'Afrique doit collectivement concevoir et mettre en place une gouvernance dans laquelle les différents acteurs se reconnaissent, et qui répond à leurs aspirations. Elle implique un processus de dialogue et de négociation dans la durée entre les différents acteurs africains en vue d'élaborer de nouveaux modes de gérer la chose publique, fondées sur des valeurs, des pratiques et réalités concrètes et des principes connus, reconnus et acceptés par tous les acteurs.

Il convient aussi de développer une culture d'éthique et de respect des règles. Il est aussi important de mettre en place de bonnes procédures de contrôle interne à tous les échelons de l'entreprise et de s'assurer de leur bonne application.

De nombreux gestionnaires s'interrogent sur le bien-fondé de la réforme actuelle en matière de gouvernance d'entreprise. Ils envoient clairement les coûts, puisqu'ils devront les assumer, mais ils se demandent quels seront les effets de ces prétendues «meilleures pratiques» destinées à améliorer la transparence ou la qualité de l'information financière, élément clé d'une saine gouvernance (Wirtz, 2005).

In fine, nous estimons que l'évolution de notre système doit aller de pair avec les transformations et les investissements que connaît notre économie. En modernisant nos normes de reporting, nous améliorons notre système de gouvernance financière, facteur essentiel de notre croissance économique.

Conclusion :

En guise de conclusion, nous pouvons avancer que la qualité du reporting financier réduit le risque et la liquidité de l'information, empêche les gestionnaires d'utiliser des pouvoirs discrétionnaires à leur avantage et les aide à prendre des décisions d'investissement efficaces. Les informations financières émises par une entreprise sont devenues une ressource essentielle pour tout acteur du marché, car elles permettent de réduire le nombre d'asymétries d'informations entre les gestionnaires, les investisseurs, les organismes de réglementation, la société et les autres parties prenantes.

Les études précitées montrent clairement que la qualité de la gouvernance d'entreprise et la qualité de la divulgation, qui en est le résultat, devraient renforcer la confiance des investisseurs sur les marchés financiers à un moment où des scandales financiers ont largement terni cette confiance. De plus, au moment où les divulgations volontaires ne sont pas vraiment auditées, une gouvernance de haute qualité se présente comme le mécanisme alternatif pour relever la

crédibilité de cette communication. La bonne gouvernance d'entreprise est ainsi devenue omniprésente tout au long du processus de communication financière, tant au niveau des acteurs que des outils en contribuant ainsi au maintien de la transparence et de l'intégrité sur les marchés financiers. A cet effet, un reporting de qualité constitue pour le dirigeant un levier de pouvoir qu'il peut utiliser au détriment des partenaires dans le cadre de la relation contractuelle.

Il apparaît clairement que le Maroc est l'un des pays les plus avancés de la zone MENA sur le volet Gouvernance. En effet, le Maroc a été l'un des premiers pays de la région à élaborer des codes de bonne gouvernance. Une réelle amélioration observée des pratiques de gouvernance et de la qualité de l'information publiée et ce malgré un contexte de pandémie difficile. Il paraît évident qu'une réforme aussi importante induirait des changements de pratique au niveau des managers et des organes de gouvernance. L'enjeu serait de développer la courbe d'expérience des acteurs et mettre en place un écosystème de parties prenantes à intégrer et à associer à ce grand chantier (commissaires aux comptes, conseillers financiers, juristes spécialisés, responsable communication financière, agence de communication...).

BIBLIOGRAPHIE

- Aboody, D., Hughes, J., & Liu, J. (2005). Earnings quality, insider trading, and cost of capital. *Journal of Accounting Research*, 43(5), 651-673.
- Ammar K. (2003). Le rôle des investisseurs institutionnels dans la gouvernance des sociétés cotées. Thèse de doctorat en Science de gestion Université Bordeaux IX-DEA.
- Bakkour, D. (2013). Un essai de définition du concept de gouvernance. Université de Montpellier, 1.
- Charreaux, G. (1998). Le rôle de la confiance dans le système de gouvernance des entreprises. *Economies et Sociétés*, 32, 47-66.
- Citron, D. B., & Taffler, R. J. (1992). The audit report under going concern uncertainties: an empirical analysis. *Accounting and business research*, 22(88), 337-345.
- Citron, D. B., & Taffler, R. J. (1992). The audit report under going concern uncertainties: an empirical analysis. *Accounting and business research*, 22(88), 337-345.
- Easley, D., & O'hara, M. (2004). Information and the cost of capital. *The journal of finance*, 59(4), 1553-1583.
- Forker, J. J. (1992). Corporate governance and disclosure quality. *Accounting and Business research*, 22(86), 111-124.

- Hakim, F., Omri, M. A., & Hakim, I. (2010). Audit quality and equity liquidity: some evidence on the role of auditor tenure and auditors' industry specialisation in Tunisian context. *International Journal of Business Continuity and Risk Management*, 1(2), 151-165.
- Healy, P. M., & Palepu, K. G. (2001). Information asymmetry, corporate disclosure, and the capital markets: A review of the empirical disclosure literature. *Journal of accounting and economics*, 31(1-3), 405-440.
- Jensen, M. C., & Meckling, W. H. (1976). Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economics*, 3(4), 305-360.
- Jonas, G. J., & Blanchet, J. (2000). Assessing quality of financial reporting. *Accounting horizons*, 14(3), 353.
- Mandzila, E. E. W. (2006). *Audit interne et gouvernance d'entreprise: lectures théoriques et enjeux pratiques*. Euromed-Marseille Ecole de Management.
- Marchoud, N. (2018). La communication financière des entreprises marocaines entre réglementation et pratiques managériales. *Finance & Finance Internationale*, (10).
- McInnis, J. (2010). Earnings smoothness, average returns, and implied cost of equity capital. *The Accounting Review*, 85(1), 315-341.
- Mesbahi K., (2018). Le Droit d'accès à l'information : un pilier pour une meilleure gouvernance. Rapport de synthèse des travaux du Séminaire sur l'accès à l'information, Rabat, Vendredi 12 et Samedi 13 décembre 2008.
- Shleifer, A., & Vishny, R. W. (1997). A survey of corporate governance. *The journal of finance*, 52(2), 737-783.
- Sloan, R. G. (2001). Financial accounting and corporate governance: a discussion. *Journal of accounting and economics*, 32(1-3), 335-347.
- Tagne, A. G. F., Hikouatcha, P. D. K., Mbaduet, J. F., & Yepgnou, J. N. (2018). Qualité d'audit, concentration de l'actionnariat et reporting financier: une étude auprès des préparateurs des comptes au Cameroun. *Journal of Academic Finance*, 9(1), 27-54.
- Wirtz, P. (2005). «Meilleures pratiques» de gouvernance et création de valeur: une appréciation critique des codes de bonne conduite. *Comptabilité-Contrôle-Audit*, 11(1), 141-159.